



# Soutien aux fédérations

---

Formulaire de demande de  
subventions

*Projet pilote 2024/2025*

Contact : Maylis Loirette-Baldit; [mloirette@parasportsquebec.com](mailto:mloirette@parasportsquebec.com)  
Chantal Lemire; [clemire@parasportsquebec.com](mailto:clemire@parasportsquebec.com)

## SOUTIEN AUX FÉDÉRATIONS

---

Veillez prendre connaissance des critères d'éligibilité avant de remplir le présent formulaire.

Nom de la fédération

Titre du projet

Période de réalisation

Nom de la personne responsable

Numéro de téléphone

Courriel

Secteur d'intervention

- Structure d'accueil
- Développement et Croissance

Objectif du projet

Bénéfices

Veillez prendre connaissance des critères d'éligibilité avant de remplir le présent formulaire.

## **Plan d'Action**

(analyse de la situation actuelle, identifier les actions nécessaires, ressources à disposition et à développer, mise en œuvre du plan, suivi et évaluation, critères de performance, communication et visibilité)

Veillez prendre connaissance des critères d'éligibilité avant de remplir le présent formulaire.

## **Plan d'Action**

(analyse de la situation actuelle, identifier les actions nécessaires, ressources à disposition et à développer, mise en œuvre du plan, suivi et évaluation, critères de performance, communication et visibilité)

Veillez prendre connaissance des critères d'éligibilité avant de remplir le présent formulaire.

En quoi votre projet est pérenne?

Échéancier

Veillez prendre connaissance des critères d'éligibilité avant de remplir le présent formulaire.

### **Budget**

Afin de vous aider dans la construction de votre budget, voici une liste des dépenses admissibles et non admissibles :

Dépenses admissibles :

- Matériel léger : l'achat de petit matériel nécessaire au bon fonctionnement de votre programme est accepté;
- Ressources internes : jusqu'à 25% du budget total peut être alloué à des ressources internes;
- Honoraires professionnels : les frais pour les services de professionnels tels que les entraîneur.es, la formation, l'animation, etc. sont admissibles;
- Activités pour les espoirs : des activités destinées aux jeunes espoirs sont admissible dans ce programme.
- Autres (frais de déplacement, location de plateaux, etc.)

Dépenses non admissibles :

- Équipement : les achats d'équipements lourds (ex. fauteuils) ne sont pas couverts par ce programme;
- Organisation et participation à des compétitions sportives, à l'exception d'un volet récréatif.
- Camp d'entraînement pour des athlètes identifiés élite - relève

Veillez retourner le formulaire ainsi que votre budget à l'adresse suivante :

ADL@parasportsquebec.com